

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 8 août 2022 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	– Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur Guillaume Beaulieu,	district N° 3	– Rouyn-Sud
Madame Claudette Carignan,	district N° 4	– Centre-Ville
Monsieur Yves Drolet,	district N° 7	– Granada/Bellecombe
Monsieur Sébastien Côté,	district N° 8	– Marie-Victorin/du Sourire
Madame Samuelle Ramsay-Houle,	district N° 9	– Évain
Monsieur Cédric Laplante,	district N° 10	– Kekeko
Monsieur Stéphane Girard,	district N° 12	– d'Aiguebelle

Sont absents :

Monsieur Daniel Camden,	district N° 1	– Noranda-Nord/Lac-Dufault
Monsieur Réal Beauchamp,	district N° 5	– Noranda
Monsieur Daniel Bernard,	district N° 6	– De l'Université
Monsieur Benjamin Tremblay,	district N° 11	– McWatters/Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Sont également présents : M. François Chevalier, directeur général et M^e Angèle Tousignant, greffière.

RÉSOLUTION N° 2022-728

ATTENDU QUE le 13 juin 2022, la Ville de Rouyn-Noranda a adopté la résolution N° 2022-583 afin de demander certaines actions au gouvernement du Québec concernant la qualité de l'air;

ATTENDU QUE depuis l'adoption de cette résolution, le dossier de la qualité de l'air à Rouyn-Noranda a évolué, entre autres à la suite de plusieurs rencontres avec des représentants du gouvernement;

ATTENDU QUE le 13 juillet 2022, lors de sa visite à Rouyn-Noranda, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charrette a mentionné que la prochaine autorisation ministérielle serait plus contraignante et a évoqué la possibilité d'instaurer des normes pour l'ensemble des métaux lourds ainsi que des plafonds d'émissions quotidiens;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, Mme Diane Dallaire, mairesse, s'est entretenue avec le premier ministre du Québec afin de notamment demander qu'un administrateur d'État soit nommé dans le but d'assurer une meilleure coordination de l'action gouvernementale dans ce dossier majeur;

ATTENDU QUE le 4 août 2022, le gouvernement du Québec a donné suite à la demande de la Ville en procédant à la nomination de Mme Hélène Proteau à titre d'administratrice d'État, laquelle aura le statut de sous-ministre adjointe et relèvera du sous-ministre du MELCC;

ATTENDU QUE la Ville salue cette nomination tout en réitérant que beaucoup de travail reste à faire jusqu'à la délivrance de l'autorisation ministérielle à Glencore;

ATTENDU QUE le MELCC a également annoncé la tenue d'une consultation publique en vue du renouvellement de l'autorisation ministérielle;

ATTENDU QUE des groupes de citoyens ont suggéré des modifications à la résolution du 13 juin 2022 afin d'y apporter des précisions quant aux demandes de la Ville;

ATTENDU QU'en prévision de la nouvelle autorisation ministérielle qui doit être émise à l'égard de Glencore par le MELCC à la fin de l'année 2022, la Ville de Rouyn-Noranda souhaite donc apporter des précisions à sa demande formulée le 13 juin 2022 au gouvernement du Québec;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2022-728 : Il est proposé par le conseiller Yves Drolet
appuyé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle
et unanimement résolu
que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda demande au gouvernement du Québec, en surplus des éléments mentionnés dans la résolution N° 2022-583 :

- Que le plan d'action de Glencore pour les activités de la Fonderie Horne vise l'atteinte des normes environnementales en vigueur pour l'ensemble des métaux lourds et des particules fines rejetés dans l'air, et ce, le plus rapidement possible;
- Que la prochaine autorisation ministérielle à être délivrée à Glencore – Fonderie Horne par le MELCC :
 - Prévoit des plafonds quotidiens d'émissions;
 - Prévoit des cibles intermédiaires pour assurer une diminution en continu des rejets dans l'air, l'eau et le sol;
 - Prévoit l'installation de stations de mesure supplémentaires pour assurer l'obtention de données représentatives de l'ensemble des émissions de métaux sur le territoire;
 - Exige des investissements majeurs et immédiats de Glencore – Fonderie Horne pour corriger la situation actuelle;
 - Prévoit des conséquences pour Glencore – Fonderie Horne en cas de dépassement des plafonds d'émissions et de non-respect des cibles prévues dans l'autorisation ministérielle;
- Que le gouvernement du Québec mette en place des mécanismes de suivi et de vigie afin d'assurer le respect ladite autorisation ministérielle;
- Que le plan d'action global centré sur la santé des citoyens de Rouyn-Noranda prévoit également l'étude des incidences et prévalences des maladies pouvant être reliées aux intoxications aux métaux lourds.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme,
ce 10^e jour du mois d'août 2022

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Angèle Tousignant', written in a cursive style.

Angèle Tousignant